

## Règlement Jeu Sabco – Séminaires Scientifiques du Bon Air Genvall 2015 et Affligem 2015

### Article 1 Société organisatrice

La société Sabco, dont le siège social est situé 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Grand Duché de Luxembourg, organise le **17 octobre 2015** et le **14 novembre 2015**, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### Article 2 Participants

Le jeu est ouvert à tout **pharmacien d'officine résidant en Belgique**, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des partenaires ainsi que des membres de leurs familles.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. De plus, un seul collaborateur par officine est autorisé à jouer.

### Article 3 Accès au jeu

Ce jeu est exclusivement accessible sur le stand Sabco pendant les séminaires scientifiques du Bon Air se déroulant le 17 octobre 2015 au Château du Lac de Genvall situé Avenue du Lac, 87 B-1332 Rixensart, Belgique et le 14 novembre 2015 à l'espace De Montil situé Moortelstraat, 8 B-1790 Affligem, Belgique.

### Article 4 Dotations

Les lots suivants sont à gagner :

- Pour Genvall 2015 : 1 smartphone de marque Apple Iphone 6 16 GB Silver
- Pour Affligem 2015 : 1 smartphone de marque Apple Iphone 6 16 GB Silver

### Article 5 Conditions de jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le stand Sabco durant les 2 Séminaires Scientifiques du Bon Air 2015 et de déposer le bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet.

### Article 6 Principe du jeu.

Pour les 2 événements, à Genvall et Affligem, un tirage au sort sera effectué en direct lors du dîner de gala du soir et ne désignera qu'un seul gagnant par événement.

### Article 7 Remise des lots

Les smartphones seront remis en main propre aux gagnants par un collaborateur Sabco. La présence du gagnant étant obligatoire lors du tirage, si un gagnant ne se manifeste pas et ne réclame pas son lot dans la minute suivant l'annonce du résultat, ce dernier sera alors remis en jeu et le tirage au sort aura lieu une nouvelle fois.

**Les gains ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un objet ou contre leur valeur en espèce.**

### Article 8 Droit de réserve

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, c'est à dire en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### Article 9 Réclamation

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne sera prise en considération que dans **un délai de 7 jours** à partir de la clôture du jeu pour lequel la contestation ou réclamation aura été effectuée.

### Article 10 Privacy

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse de contact de la société : [info@sabco.lu](mailto:info@sabco.lu)

**Article 11 Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich et pourra aussi être téléchargé sur le site [www.huissier-luxembourg.com](http://www.huissier-luxembourg.com)